



PRÉFÈTE DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Digne-les-Bains, le 26 novembre 2020

NOUVELLES MESURES NATIONALES LIÉES A LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

1. Étapes progressives du déconfinement

28 novembre : Adaptation du confinement

- Maintien du système d'attestation dérogatoire pour les déplacements impérieux avec maintien du télétravail quand cela est possible ;
- Autorisation des activités physiques et des promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée maximum de 03h00 ;
- Autorisation des activités extra-scolaires en plein air ;
- Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h00 dans le cadre d'un protocole sanitaire strict dont les librairies, les disquaires ou encore les bibliothèques (8m²/client s'appliquant à la surface de vente totale et en excluant les salariés ; 1 famille = 1 client) ;
- Offices dans les lieux de cultes permis dans la limite de 30 personnes ;
- Reprise des activités de préparation aux épreuves pratiques du permis de conduire dans les auto-écoles (maintien de la préparation théorique à distance) ;
- Reprise des visites immobilières, pour les professionnels comme les particuliers ;
- Activités de chasse et pêche autorisées dans le respect de la règle des 20km et des 3h

15 décembre : Fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent (moins de 5000 contaminations par jour)

- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;
- Instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre ;
- Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées ;
- Reprise des activités extra-scolaires en intérieur ;
- Conservatoires ouverts pour les activités hors danse et chant ;
- Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

20 janvier : Nouvelles ouvertures si les conditions sanitaires le permettent

- Ouverture des salles de sport et des restaurants ;
- Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard ;
- Possible réouverture des stations de ski courant janvier.

2. Nouveaux dispositifs économiques et sociaux

a) Fonds de solidarité rénové

À partir de décembre, pour les établissements fermés administrativement : aide à hauteur de 20 % du CA réalisé sur la même période en 2019 ou 10 000€.

Pour les entreprises qui ne sont pas fermées mais dont l'activité est directement touchée : aide à hauteur de 15 à 20 % du CA mensuel réalisé en 2019 selon le niveau de baisse constaté.

b) Aides aux intermittents et saisonniers

Garantie de ressources de 900€ par mois à partir du 1^{er} novembre et jusqu'en février 2021 (condition : avoir travaillé au moins 60% du temps au cours de l'année 2019).

c) Aides aux jeunes

- Création de 20 000 jobs étudiants pour venir en soutien des étudiants décrocheurs ;
- Doublement des aides d'urgence versées par les CROUS ;
- Renforcement du plan 1 jeune 1 solution : doublement des bénéficiaires de la garantie jeunes ;
- Dispositif d'accompagnement spécifique pour la recherche d'un premier emploi.

3. Autres annonces

a) Présentation d'une stratégie de vaccination et du triptyque « dépister, tracer, isoler » la semaine prochaine

Les détails de la stratégie de vaccination seront fournis la semaine prochaine, puisque les premières recommandations de la Haute autorité de santé sont attendues fin novembre. Elles concerneront en particulier les publics prioritaires. Si ce calendrier est tenu, la France pourrait être en capacité de débiter la vaccination dès la fin du mois de décembre.

b) Isolement des cas positifs : le gouvernement prépare un texte de loi